**Zeitschrift:** Revue économique franco-suisse

Herausgeber: Chambre de commerce suisse en France

**Band:** 37 (1957)

Heft: 4

Rubrik: La vie économique en quelques lignes

#### Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

#### **Conditions d'utilisation**

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

#### Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

**Download PDF:** 17.11.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch



# LA VIE ÉCONOMIQUE

#### FRANCE

LE FAIT Hausse de l'escompte. — La décision plan de France de porter son taux d'escompte de 3 à 4 % doit être Hausse de l'escompte. - La décision prise par la Banque considérée comme entrant dans un plan d'ensemble établi par le gouvernement en vue de limiter la demande intérieure et de ramener celle-ci au niveau de l'offre. La hausse de l'escompte a été imposée aux autorités responsables par la situation critique de la balance des comptes dont le rétablissement est commandé par la réduction de la demande intérieure. Ainsi, c'est surtout la diminution accélérée de ses avoirs en or et en devises qui a amené la France à s'aligner sur la politique monétaire poursuivie par la plupart des pays européens pour combattre les pressions inflationnistes qui se dessinent un peu partout. En même temps, des dispositions visant à limiter l'expansion du crédit à la consommation ont été arrêtées par le Conseil National du Crédit. Ces restrictions concernent notamment les ventes à tempérament dont le développement est toutefois, en France, relativement peu important, comparé à ce qu'il est dans d'autres pays.

SITUATION MONÉTAIRE

Crise des devises. — La menace qui pèse sur la position extérieure du franc du fait du déficit de la balance de paiements, ne date pas d'hier. Mais endormi sur le confortable matelas des réserves de change accumulées au cours des années 1954-55, le gouvernement ne s'est réveillé que tout récemment, lorsque la situation est devenue critique. En effet, les réserves d'or et de devises de la Banque de France, qui avaient fléchi entre le 31 décembre 1955 et la fin de l'année passée de 695 à 401 milliards, soit de 294 milliards, ont reculé depuis à 346 milliards au 11 avril 1957, accusant ainsi une nouvelle sortie de 55 milliards. En outre, la France a prélevé, au cours de ces derniers mois, un montant de 160 millions de dollars - soit 56 milliards de francs - sur le crédit de 262,5 millions, que le Fonds Monétaire International lui avait ouvert en octobre dernier. Enfin, un crédit de 100 millions de dollars, consenti aux importateurs de pétrole par les banques privées américaines, a été également utilisé, tout au moins en partie.

U. E. P.

Déficit et « rallonge ». - Cette situation de la balance des comptes s'est traduite, dans le cadre de l'Union européenne de paiements, par des déficits massifs. Pour le premier trimestre 1957, le solde débiteur de la France s'est élevé à 252,5 millions de dollars, alors que pendant le trimestre correspondant de 1956 il n'excédait pas 116 millions. Le déficit aurait été encore plus considérable s'il n'y avait pas eu un « ratissage » préalable. En effet, depuis la fin mars, les banques sont tenues de verser au Fonds de stabilisation leurs avoirs en devises dépassant ceux qu'elles détenaient à la fin décembre 1955.

### COURS ET INDICES FRANÇAIS

	Dernier chiffre				Chiffre de l'année précédente	
Cours Napoléon	25 avril	3.580	21 mars 3	.440	26 avril	
Cours fr. s. marché parallèle.	25 avril	95,50	21 mars	95	26 avril	94,75
Ind. valeurs métropolitaines			1.5	120	20 1	272
(1949 = 100)	25 avril	456	15 mars	428	20 avril	372
Ind. prod. ind. (1952 = 100).		145	janvier	141	février	_
Ind. sal. hor. ouv. mét. rég.						
paris. (1949 = 100)	janvier	227	décembre	226	janvier	209
Ind. prix de gros (1949						
= 100)		143,6	février	144,4	mars	140,2
Ind. prix consomm. familiale						
$(1949 = 100) \dots$		147,3	février	148,9	mars	148,1
Transports commerc. (mio. t.).		18,4	décembre	18.5	janvier	16.4
Voyageurs (millions)		45.7	décembre	49.5	ianvier	
Ind. vol. import. (1938= 100)		174	janvier	199	février	
Ind .vol. export. (1938= 100)			ianvier		février	
Solde mensuel à l'U. E. P.			Janviol		TOTTIC!	
(mio. \$)		-93,7	février	-88	mars	-51,8

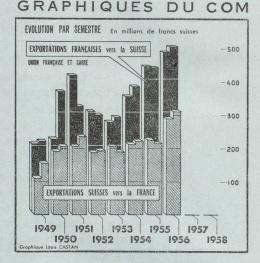
Ce n'est qu'après l'échéance mensuelle de l'U. E. P. que les banques peuvent disposer de nouveau de leurs avoirs ainsi versés. Comme les déficits considérables accumulés par la France risquent d'épuiser, d'ici peu de temps, le quota français à l'U. E. P., le Comité de direction de l'Union a proposé d'accorder à la France, pour l'exercice commençant le ler juillet 1957, une « rallonge » de 200 millions de dollars. Les règlements se faisant à l'U. E. P. pour 75 % en or ou en dollars et pour 25 % en crédit, cette « rallonge » reviendrait en pratique

à consentir à la France un crédit additionnel de 50 millions de dollars.

#### **POLITIQUE ÉCONOMIQUE**

Lutte contre l'inflation. - Ayant manifesté sa ferme intention d'intensifier la lutte contre l'inflation, le gouvernement s'est rendu compte de la nécessité d'appliquer un plan d'ensemble dont les restrictions du crédit ne forment qu'un des éléments. C'est pourquoi il a décidé de dégager 250 milliards d'économies budgétaires

montable.



ét de réduire ainsi les dépenses publiques. D'autres mesures sont envisagées pour agir également sur la consommation privée, en particulier un effort fiscal qui atteindrait 150 milliards. C'est ainsi qu'on espère pouvoir ramener la demande au niveau des ressources disponibles. Pour atteindre le but qu'il s'est fixé, le gouvernement aura sans aucun doute à surmonter de nombreux obstacles.

préoccupations gouvernementales, ne songent qu'à faire aboutir leurs revendications concernant l'augmentation des salaires. La récente grève dite « d'avertissement » qui a paralysé, pour quarante-huit heures, les transports publics est à cet égard très significative. Ce n'est pas par hasard que l'agitation s'est manifestée en premier lieu dans le secteur nationalisé, celui-ci ayant bénéficié, moins que le secteur privé, du relèvement de salaires obtenu au cours des années précédentes. D'après les données officielles, les salaires horaires ont augmenté, entre le ler janvier 1954 et le 31 décembre 1956, de 28 % et, malgré une certaine hausse des prix survenue en 1956, le pouvoir d'achat des salariés se trouve considérablement relevé depuis 1954. Néanmoins, le mécontentement est vif notamment parmi les travailleurs des entreprises publiques et l'agitation

menace de s'étendre du secteur public au secteur privé. La politique de « désinflation » que le gouvernement entend d'appliquer, risque de se heurter ici à un obstacle quasi insur-

Grève des transports. — Un de ces obstacles est constitué SITUATION par l'attitude des syndicats ouvriers qui, loin de partager les SOCIALE

## EN QUELQUES LIGNES

#### SUISSE

Réduction de la durée du travail. - Après des négo-**DU MOIS** Réduction de la durée du travail. — Après des nego-bu MOIS ciations approfondies qui ont duré plus d'une année, les organisations patronales et ouvrières de l'industrie suisse des machines et des métaux, signataires de la « Convention de Paix » de 1937, ont souscrit à un accord relatif à la réduction par étapes de la durée hebdomadaire du travail, qui est entré en vigueur le ler mai 1957.

La réduction instantanée dans une forte proportion de la durée du travail aurait provoqué inévitablement des perturde 70 millions de francs, à supporter par moitié par la Confédération et par moitié par les cantons.

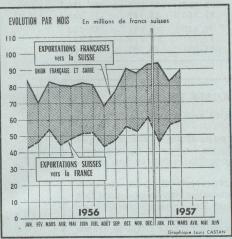
Expansion prévue pour 1957. — Selon l'enquête effectuée CONSTRUCTION par le délégué aux possibilités de travail, il a été enregistré pour 1957 pour 4,75 milliards de francs de projets de constructions, ce qui représente environ 400 millions de plus que l'an passé.

Tandis que les projets privés n'accusent qu'une augmentation de 4 % (augmentation de 16 % des constructions industrielles et diminution de 8 % de la construction de logements) les travaux des corporations de droit public accusent, avec 1 768 millions de francs, un accroissement de volume de 17 %. En présence de cette énorme expansion de la construction. il incombe surtout aux pouvoirs publics de répartir leurs investissements de façon à atténuer dans toute la mesure du possible

Résultats de l'exercice 1956. — Les premiers rapports INDUSTRIE d'entreprises industrielles sur l'exercice 1956 montrent que si les résultats se sont encore améliorés par rapport à 1955, les dividendes annoncés sont jusqu'ici inchangés. Des augmentations de capital sont prévues. On note que la concurrence est de plus en plus forte sur tous les marchés d'exportations, ce qui a de sérieuses répercussions sur les conditions de paiements, la clientèle étrangère exigeant des délais de plus en plus longs. Ce n'est encore davantage qu'en rationalisant la production que les entreprises suisses seront capables de faire face avec succès à l'accroissement de la demande en même temps qu'à la concurrence. La tendance à renforcer les réserves

les fluctuations de la conjoncture dans le secteur privé.

MERCE FRANCO-SUISSE



et aurait eu des répercussionsfâcheuses sur le coût de la vie. C'est pourquoi l'accord en question prévoit que la durée hebdomadaire normale du travail sera de 47 heures dès le mois de mai 1957 dans l'industrie des machines puis de 46 heures à partir de mai 1958. Corrélativement, il est prévu une augmentation de salaire destinée à compenser cette diminution des heures de travail, augmentation qui sera de 2,2% pour

bations économiques

chacune de ces deux étapes annuelles.

COMMERCE

Résultats de mars. - En mars 1957, les importations de **EXTÉRIEUR** la Suisse ont atteint une valeur record de 741,8 millions de francs contre 709,7 millions en février et 627,3 millions en mars 1956.

Les exportations ont atteint 583,8 millions contre respectivement 547,8 et 534,9 millions de francs. Le solde passif de ce mois est donc de 158 millions (161,9 millions en février et 92,4 millions en mars 1956).

Pour le premier trimestre de 1957, la balance commerciale de la Suisse présente un solde passif de 612,1 millions contre 240,9 millions pour la période correspondante de 1956.

Position en mars. — Pour le mois de mars, le trafic des U. E. P. paiements avec les pays adhérant à l'U. E. P. fait ressortir un solde passif de 92,8 millions. Le crédit de la Confédération est réduit à 215,6 millions. En conséquence, le quota et la rallonge de 929,2 millions au total sont utilisés à raison de 23,2% contre 26,6% le mois précédent.

ASSURANCE

Introduction de l'assurance-invalidité. — La commission fédérale d'experts chargée d'examiner l'introduction de l'assurance-invalidité fédérale a publié son rapport.

Cette commission prévoit une assurance obligatoire pour tous, fortement liée à l'A. V. S., notamment en ce qui concerne le système des rentes. Cette assurance serait financée par des cotisations complémentaires représentant le dixième de la contribution à l'A. V. S. La part des pouvoirs publics serait

-00

Prorogation du régime conventionnel. - Également INDUSTRIE après de longues négociations, les 3 organisations centrales HORLOGERE de l'industrie horlogère (Fédération horlogère, Union des Branches Annexes de l'Horlogerie, Ebauches S. A.) ont convenu de proroger le régime conventionnel institué depuis 1928, cette prorogation étant valable pour deux ans.

Simultanément, le texte de la convention a été révisé sans qu'il soit apporté à cette dernière des changements fondamentaux. Le renouvellement du statut de l'horlogerie épargnera à cette industrie les graves inconvénients qui seraient résultés de la suppression de toutes obligations conventionnelles dès le ler avril. Toutefois, il subsiste certains problèmes importants, en particulier celui des tarifs, qui n'ont pas encore reçu de solution.

#### COURS ET INDICES SUISSES

	Dernier chiffre		Chiffre du mois précédent		Chiffre de l'année précédente	
Cours pièce or 20 fr. s	25 avril 25 avri	1,043/4	19 mars 19 mars février		25 avril 25 avril mars	31,50 1,06 <sup>1</sup> / <sub>4</sub> 441,5
(100 = satisfaisant) Ind. prix de gros (1939 = 100) Ind. prix cons. fam. (1939 = 100) Ind. salaires hor, réels (1939	mars mars	140 222,7 176,3	3º trim. février février	137 223,3 176,8	4e trim. mars mars	135 216,7 173,5
= 100)		106	3º trim.	105,1	4e trim.	102,2
Voyageurs (millions) Ind. import. (1938 = 100).	janvier mars	19,2	décembre février	18,6	janvier mars	18,1
Ind. export. (1938 = 100). Solde mensuel à l'U. E. P. (mio \$)			février février		février mars	193 9,1